

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 150 licenciant de son emploi de chef de quartier M. Ahmed Hassan Gabode et engageant M. Hassan Ali Guelle dit Kayod

n° 150

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 février 1952

Numéro JO  
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro  
1 mars 1952

### TEXTE INTÉGRAL

1° M. Ahmed Hassan Gabode, chef de quartier (quartier n° 2), est licencié de son emploi pour inaptitude physique à compter du 15 janvier 1952. L'intéressé aura droit à une indemnité de licenciement correspondante à deux mois de salaire ; 2° M. Hassan Ali Guelle dit Kayod, est engagé en qualité de chef de quartier (quartier n° 2), en remplacement de M. Ahmed Hassan Gabode, licencié. L'intéressé est mis à la disposition du Commandant de Cercle de Djibouti et sera assimilé au point de vue traitement à un auxiliaire 8e échelon ; il percevra, en outre, les indemnités pour charges de famille. 3° La présente décision aura effet pour compter du 15 janvier 1952.